# Évènement Indésirable (EI) non grave lié à l'accès à une Interruption Volontaire de Grossesse (IVG)

Survenue d'un EI lors d'un parcours IVG
Signalement par tout usager ou professionnel de santé (libéral, PMI, structure,…)

EI non graves et non urgents
(cf. liste des problèmes)

Signalement EI non grave lié à l'accès à l'IVG par déclaration en ligne (GoogleForms)

Anonyme pour les usagers

**Recueil par le RePèRe**

IVG réalisée en ville

IVG réalisée en intra hospitalier

Enregistrement et analyse par Repère

Enregistrement et analyse par le service de Gestion des risques

Mise en commun des dysfonctionnements recueillis par le RePèRe

**Plan d'actions et d'amélioration des pratiques régionales via le club IVG- RePèRe**

Tableau de bord de suivi des plans d'actions locaux et régionaux

EI urgents et/ou graves :
EI associés aux soins de prévention, de diagnostic ou de thérapeutique qui ont un caractère de gravité (réintervention chirurgicale, risque vital ou décès, dysfonctionnement grave…)

**Signalement immédiat** au portail de signalement des événements sanitaires indésirables graves : www.signalement-sante-gouv.fr

Enregistrement et analyse de l'EISG par l'ARS de La Réunion

QR Code pour accéder directement au questionnaire en ligne :

https://forms.gle/qMA7zDoDhbDYtR3z7

05/07/2021